

LES EXCLUSIONS SCOLAIRES toujours aussi nombreuses

▶ Ce sont 2.023 exclusions qui ont été recensées dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2016-2017

▶ Non moins de 2.023 exclusions et 1.372 refus de réinscription dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé ont été signalés auprès de la Direction générale de l'enseignement obligatoire durant l'année scolaire 2016-2017, ressort-il du rapport remis ce mois-ci par l'administration, que *La DH* a pu se procurer. Si les chiffres sont légèrement inférieurs aux années précédentes, 2.163 et 2.078 exclusions ayant ainsi été signalées en 2010-2011 et 2011-2012, le phénomène n'a toujours pas été enrayer par les pouvoirs publics.

"Ce qui frappe à la lecture de ces chiffres, c'est la stabilité de ceux-ci. C'est toujours les mêmes années, les mêmes faits. D'une année à l'autre, il n'y a pas de changements. Il y a toujours une majorité d'exclusions en troisième année professionnelle, en deuxième année, dans le premier degré différencié, dans l'enseignement technique et professionnel. Les taux y sont deux à trois supérieurs", constate Jacques Vandermeest, directeur de la Direction du contrôle de

l'obligation scolaire et de l'assistance aux établissements.

Que ce soit dans les signalements d'exclusion ou pour les signalements de refus de réinscription, les garçons sont quatre fois plus signalés que les filles. Ce sont aussi le plus souvent des élèves mineurs âgés de 14 à 16 ans qui sont concernés. Le taux d'exclusion est ainsi plus important à 15 ans (19 %) et le taux de réinscription tourne autour des 20 % à 14 et 15 ans. Autant de jeunes qui n'ont alors souvent d'autre choix que de se tourner vers une école en difficulté et ne parvenant plus à attirer assez d'élèves de manière conventionnelle.

NOTONS QUE 23 % des élèves sont majeurs au moment de l'exclusion et que 20 % sont majeurs au moment du refus de réinscription. Par rapport à la population scolaire par type et niveau d'enseignement, le nombre d'exclusions signalées dans l'enseignement secondaire spécialisé (1,31 %) est près de trois fois supérieur à celui constaté dans l'enseignement

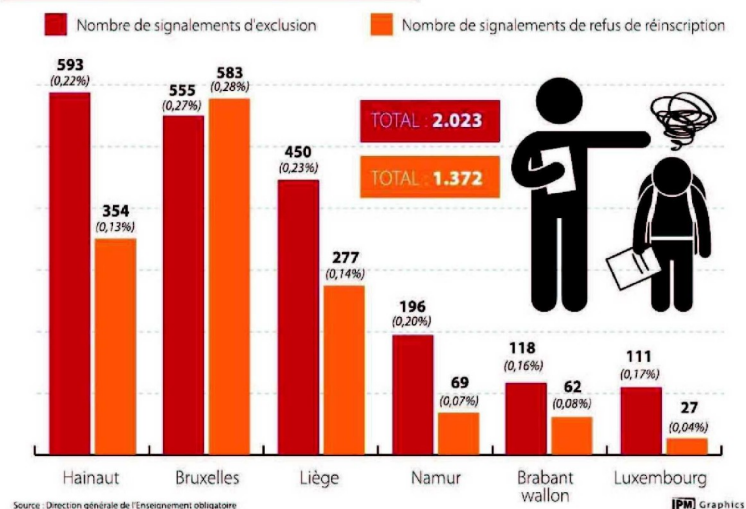
secondaire ordinaire de plein exercice (0,48 %). Les refus de réinscription sont en revanche aussi importants dans le secondaire ordinaire (0,36 %), dans le secondaire spécialisé (0,34 %) et dans l'enseignement en alternance (0,33 %).

Voilà des années que les chiffres des exclusions scolaires inquiètent le monde de l'enseignement, et un projet de décret a d'ailleurs été évoqué, il y a encore quelques mois, par la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH). Un texte qui devrait en principe contenir plusieurs mesures visant à prévenir le phénomène, mais aussi tenter d'assurer une plus grande équité au niveau des possibilités de recours des familles.

"Le travail est en cours. Ce qui existe, c'est ce qui est prévu dans le Pacte d'excellence. Il est notamment question de mettre en place une instance de recours externe aux pouvoirs organisateurs. C'est en tout cas un projet, et il présente des défis juridiques, car il existe aussi l'autonomie des écoles", explique Jacques Vandermeest.

Julien Thomas

RÉPARTITION DES SIGNALEMENTS PAR PROVINCE



LA DERNIÈRE HEURE - LES SPORTS

Marie-Martine Schyns (CDH)
Ministre
de l'Enseignement

“Il n’y a le plus souvent pas d’autres possibilités pour une école”

1 Quelle réaction face à la stabilité des chiffres ?

“Il n’y a le plus souvent pas d’autres possibilités pour un établissement qui en arrive à devoir faire ce choix, mais une exclusion reste toujours un échec pour le jeune, pour la famille, pour l’école et pour le système scolaire de manière plus générale. Des chiffres stables ne sont donc pas un motif de satisfaction.”

2 Que deviennent ces jeunes exclus ?

“Ils sont accompagnés dans leur processus d’inscription dans un autre établissement.”

3 Que faire pour faire baisser ces chiffres ?

“Il faut travailler le plus en amont possible. Le Pacte pour un enseignement d’excellence s’y attelle avec de nombreux chantiers : détection plus précoce des difficultés, soutien personnalisé, travail plus collectif des enseignants, construction de plans de pilotage par les écoles...”

Interview > J. Th.

“DES JUSTIFICATIONS trop souvent légères”

▣ Les associations de parents d'élèves et le Délégué général aux droits de l'enfant espèrent des solutions à brève échéance

► Pour les associations de parents de l'enseignement catholique (Ufapec) et de l'enseignement officiel (Fapeo), les chiffres toujours aussi élevés des exclusions scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles représentent une véritable catastrophe. Il s'agit de faire aboutir aussi vite que possible le décret visant à prévenir le phénomène et à offrir aux parents la possibilité d'introduire un recours devant une juridiction externe, expliquent-ils. De son côté, le Délégué général aux droits de l'enfant Bernard De Vos n'hésite pas à parler de la faillite du système scolaire.

“Il y a aussi toutes les non-réinscriptions qu'on ne voit pas. Les chiffres officiels (NdlR : 1.372 signalements de refus de réinscription en 2016-2017) masquent une réalité qu'on ne voit pas : celle des refus de réinscription plus subtils. Il y a toutes ces fois où les directions invitent de manière plus ou moins pressante les parents à inscrire leurs enfants

ailleurs pour leur ‘bien’”, explique le secrétaire général de l'Ufapec, Bernard Hubien.

Ce qui pose question depuis des années, c'est que c'est généralement pour un ensemble de petites incivilités, et non pas pour un fait très grave en particulier, que les jeunes sont poussés vers la porte de sortie, et c'est également la manière avec laquelle se déroulent les procédures d'exclusion, explique l'association de parents de l'enseignement catholique.

“Face à toutes ces petites incivilités, il faut mettre de nouvelles manières d'accompagnement et de prévention. Quant aux procédures d'exclusion, il arrive régulièrement que les droits des élèves ne soient pas pleinement respectés. Nous sommes en attente du nouveau décret pour s'attaquer à ces manquements”, conclut Bernard Hubien. “Il faut un traitement équitable pour l'ensemble

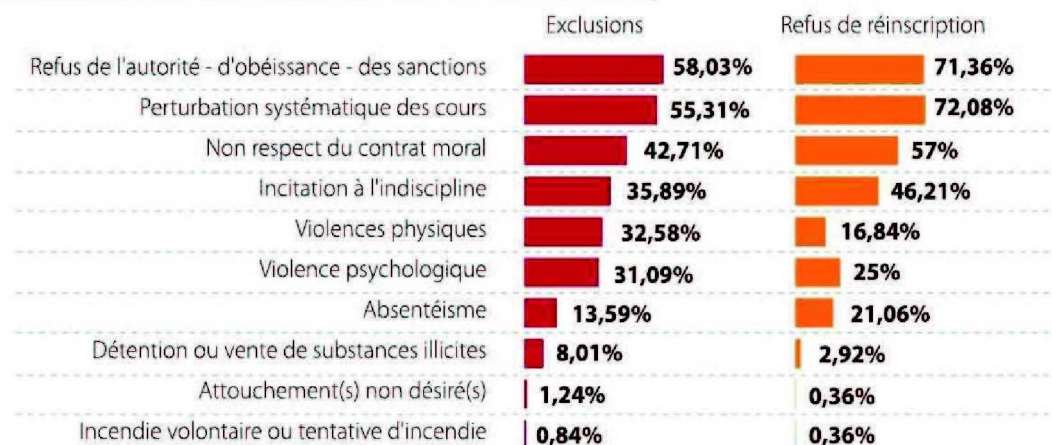
des élèves. Aujourd'hui, chaque pouvoir organisateur décide dans son coin”, confirme Véronique de Thier, de la Fapeo.

POUR LE DÉLÉGUÉ général aux droits de l'enfant, de plus en plus d'exclusions ne sont tout simplement pas justifiées. “Les justifications sont trop souvent légères. J'avais déjà dénoncé la situation il y a quatre ou cinq ans, mais peu de choses ont changé”, explique Bernard De Vos.

Les écoles devraient également être responsabilisées et obligées de jouer un rôle dans la recherche d'un nouvel établissement, estime-t-il. “Des jeunes exclus restent parfois quatre ou cinq mois sans école. Ce sont des carrières en péril, des vies scolaires de gamins. Si tu cumules une ou deux exclusions, c'est fini. Plus personne ne veut de toi.”

J. Th.

MOTIFS D'EXCLUSION ET DE REFUS DE REINSCRIPTION



Source : Direction générale de l'Enseignement obligatoire

IPM Graphics

Des faits de violences physiques invoqués pour un tiers des exclusions

BRUXELLES En moyenne, 5,3 faits motivent l'exclusion d'un élève et 5,7 faits sont invoqués pour justifier le refus de réinscription. Pour les exclusions, les faits le plus souvent reprochés sont le refus de l'autorité (58 %), la perturbation systématique des cours (55 %), le non-respect du contrat moral conclu avec l'établissement (42 %), l'incitation à l'indiscipline (35 %), des violences physiques (32 %) ou de la violence psychologique envers un élève ou un membre du personnel

(31 %). Pour les refus d'inscription, il s'agit de la perturbation systématique des cours (72 %), l'attitude négative face au travail (71,9 %), le refus de l'autorité (71,3 %), le non-respect du contrat moral conclu avec l'établissement (57 %), la violence psychologique (25 %) et les violences physiques (16 %).

Que ce soit pour les exclusions (13,5 %) et les refus de réinscription (21 %), le motif d'absentéisme est finalement assez peu évoqué par les directions d'école. Les motifs d'ab-

sences fréquentes injustifiées sont encore moins reprochés aux élèves quelle que soit la procédure : à peine 5,2 % des cas pour les exclusions et 5,9 % pour les refus de réinscription.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, les élèves exclus proviennent majoritairement de la 3^e année professionnelle (19,6 %), de la 2^e année commune (17,4 %) puis de la 2^e année supplémentaire (9,3 %).

En ce qui concerne les signalements de refus de réinscription, ils ont surtout été nom-

breux pour la 2^e année commune (25 %), la 1^{re} année commune (14,8 %) et la 3^e année professionnelle (9,8 %). Au final, le premier degré représente à lui seul 43,3 % des signalements d'exclusions et 55,7 % des signalements de refus de réinscription. Les élèves issus de la 1^{re} année différenciée sont sept fois plus signalés que ceux de la 1^{re} année commune.